



## COMMUNE D'HELFAUT

### CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 20 JANVIER 2021

**Début de la séance : 18h30**

**Présents :**

Francis MARQUANT, Maire

Aymeric Ansel, Carole Butin, Isabelle D'Haillecourt, Pierre Delobel adjoints. Jacques Dupont, Hélène Fiolet, Julie Henguelle, Philippe Sambourg, Sabrina Poprawka, Hélène Demol, Christian Dupont, Brigitte Leblond, Sandra Savary, Michèle Boulanger, Anne Alguazil, Christophe Podevin, conseillers municipaux.

**Absents excusés :** Pascal Penet (pouvoir à P. Delobel), Colette Blondel (pouvoir à H. Fiolet).

**Président de séance :** Francis Marquant

**Secrétaire de séance :** Sandra Savary

Adoption du Procès-verbal de la séance du 15 décembre 2020 : adopté à l'unanimité.

**1) AFR : renouvellement des membres :**

Conformément aux articles R 133-3 et R 133-4 du Code rural et de la pêche maritime, il est nécessaire de procéder au renouvellement des membres du bureau de l'Association foncière de remembrement d'Helfaut. Il appartient au Conseil Municipal de désigner 4 membres parmi les propriétaires ou nu-propriétaires des parcelles incluses dans le périmètre du remembrement. Monsieur le Maire propose de désigner les personnes suivantes : Pierre Fiolet, Philippe Macrel, Caroline Denuncq et Christian Devignes. A noter, Hélène Fiolet s'abstient.

**La délibération est adoptée à la majorité avec 17 pour et 2 abstentions.**

Une élue fait part du mauvais état des chemins de l'AFR. M. le Maire remontera l'information au bureau.

**2) Enedis : conventions de servitudes :**

Dans le cadre du renforcement des réseaux électriques de l'hôpital et d'enfouissement de réseaux, Enedis sollicite la mise en place de 5 conventions de servitudes, l'entreprise intervenant sur le domaine privé communal. Il s'agit notamment de la pose d'un câble souterrain rue du Duc d'Orléans, rue du Mont à Car, rue des étangs et rue Guy Mollet. Il y aurait en plus la pose d'une armoire rue de l'Abbé Palfart (au bord de l'entrée des étangs), et une à côté de l'entrée du parking de la mairie. Monsieur le Maire propose de l'autoriser à signer ces conventions.

**La délibération est adoptée à l'unanimité avec 19 pour.**

**3) Helfaut Travaux : cession de terrain :**

M. Pascal Cochet, Président de la Sté Helfaut Travaux, a présenté une offre d'acquisition d'une partie du terrain à usage de stockage de déchets inertes, qui est actuellement loué au titre d'un bail commercial conclu le 21 janvier 2015.

Ledit terrain à acquérir est à diviser, et reprend une superficie d'environ 100 000m<sup>2</sup>, cadastré AD 393, 397, 398 et 402 pour partie, suivant délimitation exacte à convenir par géomètre.

Le prix d'achat proposé est de 710 000€ net vendeur, sachant qu'un cabinet d'expertise immobilière et foncière a estimé la valeur vénale du terrain à 680 000€ hors droits et frais d'actes. Le service des Domaines a fixé la valeur vénale de l'ensemble à 577 000€ HT, avis officieux rendu à titre dérogatoire, compte tenu que la Commune a moins de 2 000 habitants. Le Président propose à l'assemblée de réfléchir à la cession de cet ensemble comme suit et aux conditions suivantes :

- Cession des parcelles : \* AD 397 pour partie (c'est-à-dire hors partie d'espace vert – côté ouest – à gauche côté parcelle AD 395)  
\* AD 398 et 393  
\* AD 402 pour partie, c'est-à-dire sauf une partie de terrain situé côté ouest, le long des habitations de la rue Profonde, et la partie boisée jouxtant la parcelle AD76
- Autorisation donnée à M. le Maire de définir exactement ladite surface à céder, en accord avec le preneur, et suivant bornage à effectuer
- Cession de l'ensemble au prix forfaitaire de 710 000€ hors taxes, frais à la charge de l'acquéreur (bornage, acte, division, etc...).
- Vente au profit de toute société contrôlée au sens de l'article L 233.3 du Code du commerce directement ou indirectement par M. Pascal Cochet, ou par sa holding dénommée « Holding CD » (RCS Boulogne sur Mer 531 39 613)
- Délégation à M. le Maire pour toute décision et signature nécessaires à la présente cession
- Précise que l'acte de vente sera établi, à la demande de l'acquéreur, par Me Alexandre Merveille, notaire de la SCP Merveille Geronnez Colin à Saint-Omer, en association avec Me Dumont, notaire à Dohem, pour la représentation de la commune venderesse.

M. le Maire précise que la somme proposée représente environ 25 ans de loyer. Après échange de vues et débats,

**La délibération est adoptée à la majorité avec 16 pour et 3 abstentions.**

### **DIVERS, INFORMATIONS :**

- Le diagnostic des travaux aux églises sera rendu le 22 janvier 2021.
- La reprise du camping est confirmée, la signature du bail est en cours.
- L'Etat a accordé une DETR d'un montant de 11 809.20€ pour la construction du city stade. Ce projet est donc subventionné à environ 80%.
- Suite à l'orage de l'été dernier, le système de vidéo protection de la salle des sports a été remis à neuf. Une caméra supplémentaire a été installée pour le city stade.
- Bons d'achats : une élue demande pourquoi M. Foort n'était pas éligible aux bons d'achats. L'adjointe aux affaires sociales précise qu'il a été sollicité pour plusieurs événements mais qu'il ne pouvait pas assurer la charge de travail.
- Une élue signale des problèmes récurrents sur l'éclairage public rue du Stiennart. M. le Maire confirme ces problèmes, qui sont normalement résolus ce jour. Dans la négative, une société sera missionnée pour y remédier.
- La promesse de vente pour la dernière parcelle du lotissement de la rue des Garennes a été signée. Le permis de construire est déposé. Le dossier devrait aboutir prochainement.

*Levée de séance à 19h10.*

Le Maire, Francis Marquant.

La secrétaire, Sandra Savary